

APPEL À PROJETS 2017

Soutien exceptionnel aux agriculteurs ayant connu une baisse de rendement due aux conditions climatiques 2016

I. Contexte et objet de l'appel à projets

La Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de venir en aide aux exploitations agricoles impactées par les baisses de rendement dues aux mauvaises conditions climatiques 2016.

Le secteur le plus touché est la production de céréales et d'oléagineux notamment dans les départements du nord de la région.

II. Modalités du dispositif

1. Conditions d'éligibilité :

Le territoire : ouverture à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine

Les bénéficiaires : les exploitations agricoles ayant :

- Une surface cultivée en Céréales Oléaprotéagineux minimale de 5 ha
- Une perte d'EBE de 30% minimum en 2016 comparée à la moyenne olympique des 5 dernières années
- Souscrit une assurance Multirisque climatique_en 2016 pour 2017 ou prévoyant d'en souscrire une pour 2018

2. Intensité de l'aide

• Aide forfaitaire de 1 000 € par exploitation agricole: attribution jusqu'à épuisement de l'enveloppe aux exploitations ayant eu la plus forte perte EBE

Dans le cadre de la transparence GAEC, l'aide forfaitaire applicable pour les GAEC est dépendant du nombre d'associés-exploitants du groupement dans les proportions suivantes :

GAEC composés de 2 associés : 1.800€ GAEC composés de 3 associés ou plus : 2.500€

3. Enveloppe prévisionnelle : 2 Millions d'Euros

III. Constitution du dossier et calendrier de dépôt

Le dossier de candidature devra comporter a minima le formulaire de demande dûment complété, l'annexe 1 et les pièces complémentaires demandées.

Les réponses au présent appel à projets sont à envoyer à la Région avant le 30 septembre 2017 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Région Nouvelle-Aquitaine – Site de Limoges
Direction Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche
Service Filières Promotion Qualité
27 boulevard de la Corderie – CS 3116
87031 LIMOGES Cedex 1

Contacts:

Fabrice ESCURE : <u>fabrice.escure@nouvelle-aquitaine.fr</u> - 05.55.45.00.49 Stéphanie LUCAS : <u>stephanie.lucas@nouvelle-aquitaine.fr</u> - 05.55.45.17.84

Les réponses au présent appel à projets peuvent également être envoyées aux Chambres départementales d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine avant le 30 septembre 2017 (cachet de la poste faisant foi).

ATTENTION

Le dépôt du dossier ne vaut, en aucun cas, engagement de la part de la Région de l'attribution d'une subvention. Si votre dossier est retenu, vous recevrez ultérieurement un courrier vous notifiant l'attribution de la subvention accompagné d'une décision attributive de subvention.

Fait à Limoges le 13 juillet 2017

Pour le Président du Conseil Régional et par délégation,

Thierry MAZET

Directeur Agriculture, Industries Agroalimentaires, Pêche